



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Bernard HURAY, Adjoints,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GÉRARD,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Valérie DELABRIÈRE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT.

Absents excusés :

Madame Catherine COLIN qui avait donné procuration à Monsieur Frédéric VIEUX.
Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Alain ROBERT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 30 Août 2018.

Nombre de Conseillers présents : 20

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines séances du Conseil Municipal qui se dérouleront les :

- Vendredi 9 Novembre 2018 à 18h30,
- Mardi 18 Décembre 2018 à 20h30.

Puis, il demande au Conseil Municipal et à l'assistance de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Serge RENOUT.

Il rappelle au Conseil Municipal que cet administré était Président de l'association « La Truite Arc en Ciel », un grand amoureux de l'Andelle et qu'il a régulièrement effectué, en tant que bénévole, un important nettoyage de l'Andelle.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Juillet 2018 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Nomination d'un 1^{er} Adjoint au Maire (vote à bulletin secret) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Catherine COLIN remplace Monsieur Detlef KUHN, décédé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la disposition particulière pour l'élection du 1^{er} Adjoint au Maire. Il sollicite au fur et à mesure les adjoints classés 2^{ème} à 5^{ème} pour savoir s'ils sont candidats au poste de 1^{er} Adjoint au Maire.

Etant donné qu'aucun Adjoint au Maire n'est candidat au poste de 1^{er} Adjoint au Maire, il demande quels sont les candidats.

Monsieur Didier HOUSSAYE propose sa candidature, aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2 du CGCT).

Madame Marie-Thérèse LANGLET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Xavier CHIVOT et Madame Monique LEGROUT.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d – nombre de suffrages exprimés (b-c)	23
e – majorité absolue	12

Nom et prénom du candidat : Monsieur Didier HOUSSAYE

Nombre de suffrages obtenus : 18 (dix-huit)

Bulletins blancs : 5 (cinq)

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le treize Septembre deux mil dix-huit à vingt et une heures cinq minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire, les assesseurs et le secrétaire.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 blancs, désigne Monsieur Didier HOUSSAYE au poste de 1^{er} Adjoint au Maire.

III) Désignation d'un conseiller pour le Comité de Jumelage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine COLIN se propose d'occuper le poste de membre de droit du Comité de Jumelage, laissé vacant suite au décès de Monsieur Detlef KUHN.

Monsieur Joseph AMELOT propose également sa candidature pour être membre de droit au Comité de Jumelage.

Par 16 voix pour, Madame Catherine COLIN est désignée pour représenter le Conseil Municipal au Comité de Jumelage.

Monsieur Joseph AMELOT obtient 7 voix.

IV) Désignation d'un conseiller pour le Syndicat d'Assainissement :

Pour remplacer Monsieur Detlef KUHN au Syndicat d'Assainissement Romilly sur Andelle / Pont Saint Pierre / Douville sur Andelle, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature de Madame Catherine COLIN.

Monsieur Joseph AMELOT, qui occupait le poste de Président du Syndicat d'Assainissement de 2001 à 2008, propose sa candidature au poste vacant au Syndicat d'Assainissement.

Avec 17 voix pour, Madame Catherine COLIN représentera le Conseil Municipal au Syndicat d'Assainissement.

Monsieur Joseph AMELOT obtient 5 voix. Un conseiller municipal ne s'est pas prononcé.

V) Proposition d'un conseiller à la C.D.C.L.A. pour le SY.G.O.M. :

Considérant le poste vacant, occupé par Monsieur Detlef KUHN comme représentant de la Communauté de Communes Lyons Andelle (C.D.C.L.A.) au SY.G.O.M., Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Alain DULONDEL.

Monsieur Alain DULONDEL obtient 23 voix pour représenter la C.D.C.L.A. au SY.G.O.M.

Sa candidature ne sera effective qu'après le vote de la C.D.C.L.A. puisque d'autres communes peuvent présenter leurs candidats.

VI) Désignation d'un conseiller à la Commission d'Appel d'offres :

Considérant que Monsieur Detlef KUHN était membre de la Commission d'Appel d'offres, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Didier HOUSSAYE.

Monsieur Didier HOUSSAYE, à l'unanimité, est désigné membre à la Commission d'Appel d'offres en remplacement de Monsieur Detlef KUHN.

VII) Virement de crédits pour :

- réparation d'un véhicule technique,
- l'achat d'une barrière d'accès au chemin de la Carrière,
- travaux suite au sinistre en Janvier au niveau du Cabot.

a) Réparation d'un véhicule technique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le moteur du véhicule « Partner » des services techniques, mis en circulation en Juin 2006, a explosé au garage lors d'un entretien.

Considérant la nécessité absolue de disposer de ce véhicule, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de virer du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 21561 « Matériel roulant » la somme de 3.900 € aux fins d'effectuer un échange standard de moteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour virer du compte 020 vers le compte 21561 la somme de 3.900 €.

b) Achat d'une barrière d'accès au chemin de la carrière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accès habituel à la carrière, fréquentée entre autres par l'association « Moto Club de la Vallée de l'Andelle » (M.C.V.A.), les écoles, des promeneurs, est interdit et fermé.

Il indique que l'association M.C.V.A. a créé un nouvel accès bénévolement.

Afin de sécuriser ce nouvel accès, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la pose d'une barrière au prix de 1.980 € et de virer du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2152 « Installations de voirie » la somme de 1.980 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord :
- pour la pose d'une barrière à la hauteur du nouveau chemin d'accès aux carrières au prix de 1.980 €,
- pour virer du compte 020 au compte 2152 la somme de 1.980 €.

c) Travaux suite au sinistre de Janvier au niveau du Cabot :

Virements de crédit :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dégradation en début d'année des berges de l'Andelle, des barrières de protection rue Blingue en face de la Résidence de l'Andelle, les experts ont donné leur accord pour le remboursement des travaux arrêtés à la somme de 11.379,60 € TTC.

Une somme de 7.015,68 € a été versée ce jour, le solde sera viré à la fin des travaux.

Afin d'engager rapidement ces travaux, Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal d'inscrire les montants suivants :

Fonctionnement

Recettes	Compte 7788 Produits exceptionnels divers	11.380 €
Dépenses	Compte 023 Virement à la section d'investissement	11.380 €

Investissement

Recettes	Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	11.380 €
Dépenses	Compte 2138 Autres constructions	11.380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les inscriptions précédentes.

VIII) Tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin communal :

Monsieur HOUSSAYE rappelle au Conseil Municipal la parution semestrielle d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux, soit au total quatre parutions sur deux ans.

Il fait part d'une petite augmentation et présente les tarifs pour la période de Décembre 2018 à Juin 2020, comme suit :

Quadrichromie / Pages intérieures
4 numéros : Décembre 2018 à Juin 2020

FORMATS	8,5 x 5,5 cm	8,5 x 8 cm	18 x 4 cm
TARIFS HT	225 €	295 €	380 €
TVA 20 %	45 €	59 €	76 €
TOTAL TTC	270 €	354 €	456 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux tarifs publicitaires pour la période de Décembre 2018 à Juin 2020 tels que présenté.

IX) Fond de Solidarité Habitat :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de renouvellement au Fond de Solidarité Habitat (F.S.H.), géré par le Département qui a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés particulières pour accéder à un logement.

La participation pour 2018, calculée selon la population, s'élève à la somme de 1.308 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour renouveler sa participation au F.S.H. en 2018, moyennant la somme de 1.308 €.

X) Convention avec le Centre de Gestion pour médiation préalable obligatoire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la médiation préalable en cas de litige avec un agent communal est obligatoire.

Considérant la difficulté à gérer un problème important en cas de conflit avec un agent communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention d'expérimentation d'une médiation préalable avec le Centre de Gestion, lequel est plus qualifié pour conduire ce type d'opération.

Comparativement à une procédure judiciaire, la médiation offre :

- un gain de temps dans la gestion du dossier,
- limite les coûts liés à une procédure au Tribunal Administratif,
- permet le rétablissement de la confiance entre les deux parties,
- l'élaboration d'un accord commun et conforme aux textes en vigueur.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention avec le Centre de Gestion pour médiation préalable obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour signer avec le Centre de Gestion la convention concernant la médiation préalable obligatoire.

XI) Mise en place d'une commission de contrôle pour les listes électorales :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, notamment des modalités d'inscription sur les listes électorales, la création d'un répertoire électoral unique et permanent, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'arrêter une commission de contrôle composée de cinq conseillers municipaux dont trois de la liste majoritaire et deux des deux autres listes.

Se proposent pour la composition de cette commission de contrôle :

- Monsieur Jean-Luc ROMET, Mesdames Josette PALIER-LEBRETON, Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT, Monsieur Alain ROBERT, Madame Monique LEGROUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité arrête la composition de contrôle pour les listes électorales comme suit :

- Monsieur Jean-Luc ROMET, Mesdames Josette PALIER-LEBRETON, Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT, Monsieur Alain ROBERT, Madame Monique LEGROUT.

XII) Communications et informations :

a) Remerciements :

La famille de Monsieur Eugène GRAINCOURT remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de ce Monsieur.

La famille de Madame Michèle GASCUEL remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de cette personne.

La famille de Monsieur Jean BARON remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de ce Monsieur.

La famille de Monsieur Alain MANSUY remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de ce Monsieur.

Monsieur et Madame Thierry BERTRAND, Monsieur et Madame AVELINE, remercient la municipalité des témoignages de sympathie lors du décès de Madame BERTRAND.

L'association Andel'Handicap remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée.

L'association MJC A.L.E.R. remercie les agents d'entretien pour le nettoyage des espaces de la Marelle cet été.

b) Manifestations 2019 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les dates des manifestations en 2019 comme suit :

- Vœux du Maire, Vendredi 11 Janvier, complexe ARAGON,
- Vœux RPA la Potière, Samedi 12 Janvier, RPA la Potière,
- Palmes Romilloises, Vendredi 15 Mars, complexe ARAGON,
- Printemps Littéraire, Dimanche 28 Avril, complexe ARAGON,

- Repas des Anciens, Mercredi 1^{er} Mai, complexe ARAGON,
- Fête des Mères, Dimanche 2 Juin, Mairie,
- Pinceaux d'Andelle, du Mardi 11 au Samedi 15 Juin, Bibliothèque-médiathèque,
- Romilly des Arts, Vendredi 14 Juin, Bibliothèque-médiathèque,
- Cérémonie de la Citoyenneté, Vendredi 29 Novembre, Mairie,
- Noël de la Commune, Dimanche 15 Décembre, complexe ARAGON,
- Réception employés communaux, Mercredi 18 Décembre, salle du C.A.R.R.E.

c) Syndicat d'Assainissement Romilly - Pont Saint Pierre – Douville sur Andelle :

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que les travaux de branchements privatifs à Douville (Hameau de Calleville) sont en cours. Il indique que le syndicat reste dans l'attente d'une part, de l'autorisation de barrer la route, d'autre part, de la réponse de la SNCF pour passer sous la voie de chemin de fer.

Concernant les travaux prévus rue Blingue, les appels d'offres seront lancés en Octobre prochain.

d) Ecoles :

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et les effectifs sont les suivants :

⇒ école maternelle : 142 enfants répartis dans 5 classes (moyenne de 28,4 enfants),

⇒ école élémentaire : 285 enfants répartis dans 11 classes (moyenne de 25,9 enfants).

L'école élémentaire accueille deux professeurs des écoles stagiaires.

e) Déchetterie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de contacts réguliers avec le SY.G.O.M. concernant la fermeture de la déchetterie.

Il fait part que le SY.G.O.M. ne peut entreposer une benne pour les déchets verts à l'extérieur de la déchetterie car il faudrait une surveillance accrue et il peut y avoir des accidents.

Les entreprises qui ont réalisé les travaux défectueux ont été sollicitées.

La procédure avec les assurances de ces entreprises est assez longue.

Le SY.G.O.M. a provisionné des sommes pour réaliser ces travaux de réfection.

A ce jour, le planning des travaux n'a pas encore été arrêté.

Madame BIERRE rappelle que le Conseil Municipal avait pris une motion qui exprimait le mécontentement des Romillois lors de sa séance du 2 Juillet 2018.

Monsieur DUPUIS est étonné que le SY.G.O.M. ne mette pas de bennes pour les déchets verts à disposition, puisque, lors des travaux d'agrandissement de la déchetterie, une benne avait été mise à disposition avec la présence d'un agent.

f) Compteur type « Linky » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Haute Garonne n'a pas débouté la commune de Blagnac concernant la pose du compteur type « Linky ».

Il indique d'une part, que la position du Conseil Municipal de Romilly sur Andelle est identique à celle de la commune de Blagnac ; d'autre part, que la Préfecture de l'Eure n'a pas rejeté la délibération du Conseil Municipal portant sur le compteur type « Linky ».

g) Skate-park :

Une subvention au titre de la DETR a été attribuée pour le projet de skate-park par la Préfecture.

L'emplacement pour ce projet a été retenu avec le Maître d'œuvre. Une réunion avec la commission sociale le 21 Septembre prochain validera définitivement le lieu d'installation du skate-park.

h) Guide pratique romillois :

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal de l'édition d'un guide pratique romillois qui sera distribué avec la « Lettre de Romilly sur Andelle » fin Octobre, début Novembre 2018.

Ce guide recense tous les services disponibles dans la commune, répond à l'essentiel des questions que pourraient se poser les administrés de la commune.

Puis, Monsieur HOUSSAYE indique que l'Agenda 2019 est en cours d'impression.

i) Jouets « Euréka » :

Une exposition de jouets « Euréka » sera présentée dans un des bâtiments de Monsieur MESLIN, à côté de son entreprise « La Taillanderie VERGEZ BLANCHARD ».

j) Fleurissement de la commune :

Le jury régional du fleurissement vient de sillonner la commune et se prononcera prochainement pour l'attribution de la deuxième fleur.

k) Horaires bibliothèque-médiathèque :

Les horaires de la bibliothèque-médiathèque ont été adaptés à ceux des écoles de la commune.

l) Compétence « eau » et « assainissement » à la Communautés de Communes Lyons Andelle (C.D.C.L.A.) :

Il sera possible à la commune de différer à la C.D.C.L.A. l'exercice obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » en reportant le transfert du 1^{er} Janvier 2020 au 1^{er} Janvier 2026.

m) Statistiques : mission IDS :

La commune de Romilly sur Andelle a déposé à l'IDS du 1^{er} Janvier 2018 au 30 Juin 2018, trois demandes de Certificat d'Urbanisme, 8 Déclarations Préalables, 6 Permis de Construire, soit au total 17 demandes.

n) Contrat de Territoire :

Les demandes de subvention au titre des Contrats de Territoire, soit pour le skate-park ; la modernisation, rénovation thermique, agrandissement de la Mairie ; le kiosque à musique ; l'achat de terrain pour l'élargissement du Cœur de Bourg, ont été complétées avec l'aide de Madame Loraine VILLAUME de la C.D.C.L.A.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour que ces projets puissent être retenus, ils devront avoir une vocation intercommunale.

o) Limitation de vitesse à 30 km/h des poids lourds :

La commune de Douville sur Andelle a également pris un arrêté pour limiter sur la RD 321 la vitesse des poids lourds à 30 km/h.

p) Règlement général sur la protection des données (R.G.P.D.) :

Monsieur le Maire fait part que l'ADICO travaillera pour la protection des données avec la commune de Romilly sur Andelle.

q) Remboursement suite à dégradations :

Suite à la décision du tribunal, un jeune adolescent, ayant commis des actes d'incivilité, a remboursé les frais occasionnés pour la remise en état.

r) Détente et Découverte :

Comme toutes les années, lors de l'exposition de peinture de l'association Détente et Découverte, la municipalité décernera un prix. Mesdames Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE et Monsieur Alain DULONDEL, choisiront l'œuvre qui recevra cette distinction.

Le rendez-vous est arrêté le Samedi 6 Octobre à 11 heures au complexe Louis ARAGON.

Activités communales passées :

Le Samedi 14 Juillet, c'était la Fête Nationale. L'événement a été commémoré avec les Anciens Combattants.

Romilly sur Andelle a eu le plaisir d'être ville-départ pour la deuxième année de la course cycliste Rouen-Gisors le Dimanche 26 Août place du C.A.R.R.E.

Le Mercredi 29 Août, c'était le 74^{ème} anniversaire de la Libération de la commune de Romilly sur Andelle avec l'UNC.

Activités communales à venir :

Le 22 Septembre, la Fête du Sport se déroulera au gymnase et sur le plateau sportif de Romilly sur Andelle.

Le Vendredi 5 Octobre, nous allons recevoir à la mairie les élèves de 4^{ème} du collège la Côte des Deux Amants et leurs jumelés du collège italien de Mogliano Veneto qui est situé près de Venise. Ils seront accompagnés de leurs professeurs et de Madame MANELLI, Principale du collège.

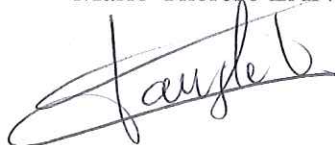
Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

- Vendredi 14 Septembre 2018, Assemblée Générale R.A.S. à 20h30 salle du Marais,
- Samedi 15 Septembre 2018, Assemblée Générale La Passerelle à 10h30 salle du Marais,
- Samedi 15 Septembre 2018, Soirée spectacle avec Les Roses d'Automne, avec les Andrews, salle ARAGON,
- Dimanche 16 Septembre 2018, Loto avec Les Roses d'Automne, salle ARAGON,
- Lundi 24 Septembre 2018, Assemblée Générale de Détente et Découverte à 20h30 salle du Marais,
- Samedi 29 et Dimanche 30 Septembre 2018, Loto avec l'UNC, salle ARAGON,
- Samedi 6 et Dimanche 7 Octobre 2018, Exposition peinture avec Détente et Découverte salle ARAGON,
- Dimanche 7 Octobre 2018, Trial à la carrière de Romilly, Championnat de Normandie avec le Moto Club de l'Andelle,
- Samedi 13 Octobre 2018, Concert de Gala avec l'Orchestre d'Harmonie, salle ARAGON.
- du 21 au 28 Octobre 2018, Cirque Daniel PREIN, place Lionel VIMBERT,
- Dimanche 11 Novembre 2018, Commémoration du 100^{ème} Anniversaire au Monument aux Morts, avec l'UNC.

Monsieur CHIVOT invite les conseillers à être nombreux à cette manifestation au cours de laquelle certaines animations particulières sont programmées.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h20.

Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance

Jean-Luc ROMET



Maire